

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 12 DECEMBRE 2022

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau
CS 80030 - 79403 ST MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05.49.06.08.50. et 05.49.06.08.56.

Internet : www.cdg79.fr

e.mail : cdg79@cdg79.fr

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation : 2 décembre 2022

Etaient présents : 17 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Johnny BROSSEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-François RENOUX, M. Stéphane BAUDRY, M. Olivier POIRAUD.

- Monsieur DARBON, Trésorier - présent

Etaient excusés : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Mme Laurence VIOLLEAU, M. Jean-Michel RENAULT.

Assistaient également : M. Cyrille DEVENDEVILLE, Mme Nathalie BOISSONNOT, Mme Anne AUGAIT et Mme Odile GUIMBAULT.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 9h45. 15 membres sont présents.

Il remercie les administrateurs de leur présence, ainsi que le comptable des Finances publiques, Monsieur DARBON.

Monsieur CHANTREAU est désigné Secrétaire de Bureau, conformément à la délibération n° 4 du conseil d'administration du 12 novembre 2020.

Puis Monsieur le Président débute l'ordre du jour, précisant que ce dernier présente deux volets : le premier, relatif aux questions soumises à délibération, le second, aux informations diverses.

ORDRE DU JOUR

DÉCISIONS

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 octobre 2022
- Compte-rendu de l'usage de la délégation de signature au Président
- Taux de cotisation employeurs pour 2023
- Tarifs pour 2023
 1. Modification de tarifs existants
 2. Adoption d'un tarif pour la mise à disposition d'un module de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)
 3. Adoption d'un tarif pour des prestations de conseils, d'expertise et de prestations RH
- Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2023
- Composition des instances paritaires départementales
 1. Comité social territorial – Avis du Conseil d'administration sur la désignation des représentants des collectivités
 2. Commission administrative paritaire pour les catégories B et C
 3. Commission consultative paritaire
- Tableau des effectifs – Modification

QUESTIONS SOUMISES A INFORMATION

- Elections professionnelles : présentation des résultats des scrutins du 8 décembre 2022
- Protection sociale complémentaire (PSC) : présentation des résultats de l'enquête régionale et des premières perspectives d'action
- Lancement d'une démarche collective de coopération RH avec les intercommunalités
- « CDG en transition[s] » : présentation du plan de sobriété du CDG

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2022**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des remarques à exprimer sur le fond ou sur la forme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 24 octobre 2022.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte avec 13 voix « Pour » et 2 abstentions, en raison de leur absence à ce Conseil d'administration, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 octobre 2022.

Arrivée de Monsieur Olivier POIRAUD et Monsieur Stéphane BAUDRY.

- **Compte-rendu de l'usage de la délégation de signature du Président**

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration des différentes décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation consentie par l'assemblée délibérante :

- Consultation pour l'acquisition de mobilier de bureau au 9 rue Chaigneau – Saint-Maixent-L'Ecole

Après consultation, la proposition de LIERE BURO DESIGN sise à Chauray 79180 a été retenue, pour une proposition de six armoires à rideaux équipées de châssis télescopiques pour le classement de documents, pour un montant de 4 259,10 € HT, soit 5 110,92 € TTC.

Cette dépense est affectée sur l'opération d'investissement 155 du BP 2022, les crédits sont disponibles.

- Consultation pour la réfection du chéneau en zinc partie droite au 9 rue Chaigneau – Saint-Maixent-L'Ecole

Après consultation, la proposition de l'entreprise RABIN FRANCIS sise à Saint-Maixent-L'Ecole 79400 a été retenue, pour le changement du chéneau en zinc sur la partie droite du bâtiment du siège du Centre de Gestion (au niveau de la jonction entre les deux bâtiments composant le siège), pour un montant de 5 256,36 € HT soit 6 307,64 € TTC.

Cette dépense est affectée en dépense de fonctionnement au BP 2022 car considérée comme une dépense d'entretien, les crédits sont disponibles.

- Consultation pour la réfection de peintures et faux plafonds dans des bureaux au 9 rue Chaigneau – Saint-Maixent-L'Ecole

Après consultation, la proposition de l'entreprise CLOCHARD DOLOR sise à Bressuire 79300 a été retenue, pour la réfection de peintures dans les bureaux des services assurance, ressources humaines, mobilité et de faux plafonds dans les bureaux des services assurance et ressources humaines, pour un montant de 6 600,73 € HT soit 7 920,88 € TTC.

Cette dépense est affectée en dépense de fonctionnement au BP 2022 car considérée comme une dépense d'entretien, les crédits sont disponibles.

- Consultation pour un contrat de maintenance des installations de plomberie, chauffage, climatisation, VMC, CTA sur l'ensemble des bâtiments du Centre de Gestion

Après consultation, la proposition de l'entreprise CB ELEC sise à Saint-Maixent-L'Ecole 79400 a été retenue, pour la maintenance préventive et curative des installations de plomberie, chauffage, climatisation, VMC, CTA, sur les sites suivants :

- Le siège 9 rue Chaigneau,
- Le bâtiment de l'Abbaye,
- Le local syndical 6 avenue Wilson à Saint-Maixent-L'Ecole

Le montant forfaitaire annuel de la maintenance préventive est fixé à 3 750 € HT soit 4 500 € TTC. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à prix révisable.

Cette dépense sera affectée en dépense de fonctionnement au BP 2022, 2023 et 2024. Les crédits en 2022 sont disponibles.

- Consultation pour la poursuite de la réfection du chéneau en zinc (partie gauche) au 9 rue Chaigneau – Saint-Maixent-L'Ecole

Après consultation, la proposition de l'entreprise RABIN FRANCIS sise à Saint-Maixent-L'Ecole 79400 a été retenue, pour le changement du chéneau en zinc sur la partie gauche du bâtiment du siège du Centre de Gestion (au niveau de la jonction entre les deux bâtiments composant le siège), pour un montant de 5 782,32 € HT soit 6 938,79 € TTC.

Cette dépense sera affectée en dépense de fonctionnement au BP 2023 car considérée comme une dépense d'entretien, les crédits seront inscrits.

Le Conseil d'administration PREND ACTE des décisions prises par le Président.

- **Taux de cotisation employeur pour 2023**

Monsieur le Président, propose de reconduire les taux de cotisations employeurs pour l'exercice budgétaire 2023, soit :

- Taux de cotisation obligatoire : 0,8 % de la masse salariale ;
- Taux de cotisation optionnel : 0,2 % de la masse salariale.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE la reconduction des taux de cotisations employeurs pour l'exercice budgétaire 2023.

- **Tarifs pour 2023 – service intérim**

Dans l'attente de la finalisation des orientations budgétaires et au regard des premières projections financières pour 2023, Monsieur le Président et le Bureau proposent au Conseil d'administration de reconduire les tarifs pour 2023, à l'exception de certaines missions et activités pour lesquelles une réflexion en vue d'un ajustement visant à assurer le strict équilibre budgétaire, est nécessaire.

Monsieur le Président rappelle alors que le service intérim a pour objectif de répondre aux besoins des collectivités territoriales et établissements publics, affiliés ou non au Centre de Gestion afin d'assurer la continuité du service public. Il a de plus vocation à établir les contrats de travail et les salaires des agents intérimaires mis à disposition auprès des collectivités territoriales et établissements publics qui sont adhérents au service.

Depuis quelques années, l'activité du service est exponentielle : actuellement, 700 à 800 contrats mensuels sont établis. De plus, 51 % des activités du service reposent sur des demandes de collectivités non affiliées. Parallèlement, le service intérim est financé par un taux de commissionnement (correspondant à une participation aux frais de gestion administrative) qui est le plus faible de France, soit 4 % du traitement brut des agents par les collectivités affiliées et 5 % pour les collectivités non affiliées.

Monsieur le Président et le Bureau proposent au Conseil d'administration d'étudier une hausse des taux de commissionnement à 4,5 % pour les collectivités affiliées et à 6 % pour les collectivités non affiliées.

Le Conseil d'administration après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer les tarifs, pour ce qui concerne les prestations intérim ; comme suit :
 - 4,5 % du traitement brut des agents pour les collectivités et établissements affiliés ;
 - 6 % du traitement brut des agents pour les collectivités et établissements non affiliés.

- PRÉCISE que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023.

- **Tarifs pour 2023 – service Médecine de prévention**

Monsieur le Président rappelle que la santé est un droit pour les agents territoriaux, sa préservation et sa protection sont une obligation pour les autorités territoriales.

Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. A cet effet, le service de médecine de prévention proposé par le CDG79 a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail notamment en surveillant leur état de santé, ainsi que les conditions d'hygiène du travail.

La surveillance médicale des agents territoriaux des Deux-Sèvres est assurée par une équipe de médecine préventive composée, depuis le 1^{er} décembre 2022, d'un médecin de prévention, de 3 infirmières Diplômées d'Etat en Santé au Travail (IDEST) et de 2 assistantes médicales.

Suite à l'indisponibilité actuelle du médecin de prévention pour quelques mois, le CDG79 a recruté un médecin vacataire pour effectuer la supervision du service en l'absence du médecin coordinateur ainsi qu'une troisième infirmière en médecine du travail, au 1^{er} décembre 2022, pour renforcer le service de médecine préventive.

Monsieur le Président précise que compte tenu du bilan financier et pour équilibrer le service, il est nécessaire de réviser le tarif forfaitaire facturé aux Collectivités et Etablissements qui adhèrent au service médecine préventive. Ce tarif est de 45 €/agent depuis le 1^{er} janvier 2017. Il s'agit de l'un des tarifs les plus bas de France.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'étudier une actualisation du forfait à 65 € par agent et par an, avec la possibilité d'instaurer un tarif spécifique pour les nouvelles visites dites complexes relatives aux CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service) et PPR (période de préparation au reclassement). Ces dernières, mises en place depuis deux ans, particulièrement longues et complexes, connaissent une évolution importante.

Monsieur le Président propose le tarif de 125 € concernant les prises en charge de dossiers CITIS et PPR.

D'autre part, le nombre de visites médicales non honorées par les agents, ou annulées à la dernière minute étant en recrudescence, Monsieur le Président propose la facturation de ces visites non honorées, sans prévenance préalable et hors cas de force majeure, à 65 € par visite.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer le forfait visite médicale à 65 €/agent et par an (fonctionnaires, contractuels de droit public sur emploi permanent, apprentis présents dans les effectifs au 31 décembre de l'année N-1) ;
- DECIDE de fixer un tarif de prise en charge des dossiers CITIS et PPR à 125 € le dossier (quel que soit le nombre de visites) ;
- DECIDE de fixer le tarif des visites non honorées par les agents, hors cas de force majeure, et sans prévenance dans les 5 jours ouvrés avant la date de la visite ; à 65 € ;
- PRÉCISE que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout avenant et document susceptibles d'intervenir dans ce dossier.

- **Tarifs pour 2023 – service assistance logiciels**

Monsieur le Président rappelle que le service assistance logiciels accompagne près de 170 collectivités tout au long de la prise en main des solutions logicielles. Ce service, qui s'adresse principalement aux petites et très petites collectivités, n'a pas connu d'évolution de tarifs depuis 2019.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'étudier une évolution des tarifs de l'ordre de 5 % selon les modalités définies en annexe.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer les tarifs comme indiqué ci-dessus, pour ce qui concerne les prestations du service assistance logiciels :

- PRÉCISE que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et/ou avenant susceptible d'intervenir dans ce dossier.

- **Adoption d'un tarif pour la mise à disposition d'un module de gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEC)**

Monsieur le Président rappelle que les collectivités et les établissements publics locaux sont de plus en plus confrontés à l'enjeu de maîtrise de la masse salariale, à des difficultés pour trouver certaines compétences et à la complexité d'accompagner les agents dans leurs parcours et leur mobilité en cas de problèmes de santé. Face à ces défis, l'anticipation est souvent un levier de bonne gestion.

Des dispositifs récents, comme les Lignes Directrices de Gestion (LDG), le Rapport Social Unique (RSU), la Période de Préparation au Reclassement (PPR), incitent les collectivités à s'engager dans une gestion prévisionnelle.

Le CDG79, dans le cadre de ses missions obligatoires, met d'ores et déjà à la disposition des collectivités et établissements publics locaux une application « Données sociales » qui facilite les campagnes de Bilan Social (saisi par les collectivités, collectés par les CDG), leur exploitation par la production de synthèses thématiques, leur analyse et leur comparaison, tant au niveau départemental que régional ou national.

Aujourd'hui, le CDG79 va pouvoir leur proposer de partager un module complémentaire dit « Module GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences) » qui permet de réaliser un état des lieux et une prospective métiers et compétences à l'échelle d'une collectivité, ou concernant un agent en particulier dans le cadre d'un accompagnement individualisé de parcours professionnel.

Afin de mettre cet outil à disposition des territoires qui le souhaitent, une convention précisant la nature et les conditions de l'accompagnement prévu par le CDG79, est proposée.

Une cotisation d'adhésion annuelle au service permettant de disposer du module, serait fixée en fonction du nombre d'agents employés, comme suit :

- Moins de 20 agents : 50 euros
- De 21 à 50 agents : 150 euros
- De 51 à 100 agents : 300 euros
- De 101 à 350 agents : 500 euros
- Plus de 350 agents : 1 000 euros
- Collectivités et établissements non affiliées : 1 300 euros

Cette adhésion forfaitaire annuelle donnera précisément accès aux services suivants :

- Mise à disposition de l'outil GPEEC
- Accompagnement à l'intégration des données
- Formation collective à l'utilisation du module GPEEC
- Ouverture des comptes
- Assistance technique à l'utilisation
- Accès à l'export de listes d'agents dont les compétences et les aptitudes sont les plus proches d'un métier pouvant répondre à un besoin de recrutement

- Accès à l'export de fiches individuelles pour les évolutions de carrière et les mobilités, l'objectif étant d'identifier les proximités potentielles d'emploi, de métiers et les compétences et savoirs à acquérir

Pour permettre au CDG79 d'accompagner les collectivités et établissements publics dans la mise en place et le développement d'une démarche de GPEEC et qui souhaitent de ce fait mieux accompagner les agents dans leurs demandes de mobilité et de reconversion, mieux gérer les mobilités internes et trouver les profils compatibles et mieux anticiper les départs en retraite, Monsieur le Président invite le Conseil d'administration à accepter la création d'un nouveau service de mise à disposition d'un module de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC), d'adopter les tarifs tels que mentionnés ci-dessus, de l'autoriser à signer les conventions correspondantes avec les structures concernées.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accepter la création d'une nouvelle prestation de mise à disposition d'un module de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) ;
- DECIDE d'adopter les tarifs tels que mentionnés ci-dessus ;
- D'AUTORISER le Président à signer les conventions correspondantes avec les structures concernées.

• **Adoption d'un tarif pour des prestations de conseils, d'expertise et de prestations RH**

Monsieur le Président indique qu'au regard des besoins et demandes des collectivités et des établissements publics locaux en matière de gestion des ressources humaines, le CDG79 propose et met en place des prestations d'accompagnement RH spécifiques, allant au-delà de la mission réglementaire de conseil statutaire et incluant :

- La mise en place ou actualisation du RIFSEEP (rappel du dispositif réglementaire, établissement des actes...)
- La mise en place des règlements ou des chartes sur le temps de travail (rappel du dispositif réglementaire, établissement des actes...)
- La mise en place du télétravail (rappel du dispositif réglementaire, établissement des actes...)
- La mise en place du plan de formation (rappel du dispositif réglementaire, établissement du document...)
- La remise à plat des situations statutaires d'agents (reconstitution de carrière, reprise des carrières pour vérification de la conformité...)
- Une assistance renforcée RH auprès des collectivités (en l'absence de l'agent en charge RH ou en soutien si agent RH en difficulté)
- Un accompagnement lors des dissolutions de syndicats, de reprise ou transfert de compétences, de fusion...
- Une aide à la mise en place des instances CST – formation plénière en santé, sécurité et conditions de travail
- L'accompagnement à la prise en mains, à l'utilisation des modules RSU et GPEEC, et notamment la réalisation des synthèses par le CDG permettant d'évaluer les moyens disponibles, les départs à la retraite à 3 et 6 ans, les métiers, compétences et aptitudes à renouveler...
- ...

Pour ces activités de soutien et d'expertise, il est envisagé les tarifs suivants :

- Collectivités et établissements publics locaux affiliés : 250 euros la demi-journée
- Collectivités et établissements publics locaux non affiliés : 350 euros la demi-journée

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'accepter la mise en place de prestations d'accompagnement RH spécifiques, d'adopter les tarifs tels que mentionnés ci-dessus, de l'autoriser à signer les conventions correspondantes avec les structures concernées.

Il est également proposé que ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des prestations, jusqu'ici assurées à titre expérimental et consolidées à partir de 2023, relatives au conseil en organisation et en matière de prévention : diagnostic RPS, démarche QVCT, étude en ergonomie et conception dans les projets de création ou de modification d'espaces de travail....

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accepter la mise en place de prestations d'accompagnement RH spécifiques ;
- DECIDE d'adopter les tarifs tels que mentionnés ci-dessus ;
- DECIDE d'appliquer ces tarifs à l'ensemble des prestations, relatives au conseil en organisation et en matière de prévention.
- ACCEPTE d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes avec les structures concernées.

• **Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code I du code général des collectivités territoriales, selon lesquelles, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Les conditions n'étant pas réunies pour que le vote du budget primitif pour 2023 soit adopté avant le 1^{er} janvier 2023, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023 étant entendu que l'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits comme suit :

Chapitre 20 : $245\,476,58 \times 25\% = 61\,369\text{ €}$

Chapitre 21 : $210\,782 \times 25\% = 52\,695\text{ €}$

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser jusqu'à l'adoption du budget primitif de 2023, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 : $245\,476,58 \times 25\% = 61\,369\text{ €}$

Chapitre 21 : $210\,782 \times 25\% = 52\,695\text{ €}$

- **Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2023**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration le besoin de renouvellement de la ligne de trésorerie pour répondre, essentiellement, aux besoins de l'activité du service Intérim.

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, seul le Crédit agricole a transmis une proposition de reconduction de cette ligne de trésorerie selon les mêmes conditions que l'année passée :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : index Euribor moyenné, majoré de 0,800 %
- Décompte des intérêts, calculés mensuellement à terme échu
- Frais de dossier : 0,10 % du plafond de la ligne de trésorerie
- Commissionnement : 0,15 % du plafond de la ligne de trésorerie (soit 900 €), prélevé en débit d'office à la mise en place du contrat.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'accepter en l'état la proposition du Crédit agricole.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accepter la proposition du Crédit agricole telle que définie ci-dessus.

- **Composition du comité social territorial – Avis du Conseil d'administration sur la désignation des représentants des collectivités**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration la délibération en date du 28 mars 2022 fixant, dans le cadre du paritarisme (soit un collège des représentants des personnels et des collectivités), la composition du Comité social territorial à huit représentants titulaires et huit représentants suppléants (applicable à l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022).

Par délibération du 11 juillet 2022, le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de créer, selon les mêmes conditions de composition, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT), exerçant en complément du Comité social territorial des attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Il revient alors au Président du Centre de gestion de désigner par arrêté ces représentants parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de 50 agents affiliés, après avis du Conseil d'administration.

Pour rappel, le Comité technique/Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail est actuellement composé de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Sylvie COUSIN - Vice-présidente de la communauté de communes du Mellois en Poitou	M. Michel CHANTREAU Vice-président du SERTAD
M. Hervé LE BRETON - Adjoint au Maire de Parthenay	M. Gérard LABORDERIE - Maire de Magné
Mme Chantal BRILLAUD - Conseillère municipale de Fressines	M. Philippe MAUFFREY Maire de Mauzé-sur-le-Mignon
M. Patrice CESBRON - Conseiller municipal de Thouars	Mme Marie-Pierre MISSIOUX Maire de Cherveux

Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD Maire d'Exoudun	M. Marcel MOINARD - Maire d'Amuré
M. Jean-Michel RENAULT - Maire d'Azay sur Thouet	M. Michel RICORDEL - Maire de Souvigné
Mme Laurence VIOLLEAU - Adjointe au Maire de Vouillé	Mme Nadine KIMBOROWICZ - Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées

Monsieur le Président informe de la désignation des membres pour compléter la composition du Comité social territorial du Centre de gestion, le nombre de membres titulaires et suppléants étant désormais fixé à 8 au lieu de 7.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNNE les membres qui siégeront au Comité social territorial du Centre de gestion, et au sein de sa formation spécialisée, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Sylvie COUSIN - Vice-présidente de la communauté de communes du Mellois en Poitou	M. Michel CHANTREAU Vice-président du SERTAD
M. Hervé LE BRETON - Adjoint au Maire de Parthenay	M. Gérard LABORDERIE - Maire de Magné
Mme Chantal BRILLAUD - Conseillère municipale de Fressines	M. Philippe MAUFFREY Maire de Mauzé-sur-le-Mignon
M. Patrice CESBRON - Conseiller municipal de Thouars	Mme Marie-Pierre MISSIOUX Maire de Cherveux
Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD Maire d'Exoudun	M. Marcel MOINARD - Maire d'Amuré
M. Jean-Michel RENAULT - Maire d'Azay sur Thouet	M. Michel RICORDEL - Maire de Souvigné
Mme Laurence VIOLLEAU - Adjointe au Maire de Vouillé	M. Jean-Marc BERNARD - Maire de Geay
Mme Nadine KIMBOROWICZ - Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées	M. Jean-François RENOUX - Maire d'Azay le Brûlé

• **Composition de la Commission Administrative Paritaire – Catégorie B**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que la composition de la Commission administrative paritaire (CAP) va être modifiée pour la catégorie B suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Pour rappel, la CAP B devra comprendre 6 représentants titulaires des collectivités et 6 suppléants, alors qu'elle est actuellement composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Alain LECOINTE Maire de Brûlain	M. Johnny BROSSEAU Vice-Président de la CA2B
M. Roland MORICEAU Maire de Sainte-Gemme	Mme Nadine KIMBOROWICZ Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées
Mme Maryse CHARRIER Adjointe au Maire d’Airvault	M. Jean-François MOREAU Adjoint au Maire de Bressuire
Mme Sylvie COUSIN Vice-présidente de la communauté de communes du Mellois en Poitou	M. Olivier POIRAUD Maire de Frontenay Rohan Rohan
Mme Laurence VIOLLEAU Adjointe au Maire de Vouillé	M. Jean-Michel RENAULT Maire d’Azay sur Thouet

Le Conseil d’administration après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DESIGNNE les membres qui siégeront à la Commission administrative paritaire du Centre de gestion – catégorie B, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Alain LECOINTE Maire de Brûlain	M. Johnny BROSSEAU Vice-Président de la CA2B
M. Roland MORICEAU Maire de Sainte-Gemme	Mme Nadine KIMBOROWICZ Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées
Mme Maryse CHARRIER Adjointe au Maire d’Airvault	M. Jean-François MOREAU Adjoint au Maire de Bressuire
Mme Sylvie COUSIN Vice-présidente de la communauté de communes du Mellois en Poitou	M. Jean-Michel RENAULT Maire d’Azay sur Thouet
Mme Laurence VIOLLEAU Adjointe au Maire de Vouillé	Mme Chantal BRILAUD Conseillère municipale de Fressines
M. Olivier POIRAUD Maire de Frontenay Rohan Rohan	Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD Maire d’Exoudun

• **Composition de la Commission Consultative Paritaire**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d’administration que la composition de la Commission consultative paritaire (CCP) va être modifiée suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 :

- La CCP est désormais unique et commune aux 3 catégories (alors qu’il y avait jusqu’alors une CCP pour chaque catégorie).
- La CCP comprendra 8 représentants titulaires des collectivités et 8 suppléants (au lieu de 7).

Pour rappel, la CCP catégorie C est actuellement composée de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Alain LECOINTE Maire de Brûlain	M. Johnny BROSSEAU Vice-Président de la CA2B
M. Roland MORICEAU Maire de Sainte-Gemme	Mme Nadine KIMBOROWICZ Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées
Mme Maryse CHARRIER Adjointe au Maire d'Airvault	M. Olivier POIRAUD Maire de Frontenay Rohan Rohan
Mme Sylvie COUSIN - Vice-présidente de la communauté de communes du Mellois en Poitou	M. Jean-Michel RENAULT Maire d'Azay sur Thouet
M. Stéphane BAUDRY Maire de Saint-Maixent-l'Ecole	M. Patrice CESBRON Conseiller municipal de Thouars
M. Hervé LE BRETON Adjoint au Maire de Parthenay	M. François DELAIRE Maire de Melleran
Mme Laurence VIOLLEAU Adjointe au Maire de Vouillé	M. Jean-François MOREAU Adjoint au Maire de Bressuire

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE les membres qui siègeront à la Commission Consultative Paritaire du Centre de gestion, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Alain LECOINTE Maire de Brûlain	M. Johnny BROSSEAU Vice-Président de la CA2B
M. Roland MORICEAU Maire de Sainte-Gemme	Mme Nadine KIMBOROWICZ Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées
Mme Maryse CHARRIER Adjointe au Maire d'Airvault	M. Olivier POIRAUD Maire de Frontenay Rohan Rohan
Mme Sylvie COUSIN - Vice-présidente de la communauté de communes du Mellois en Poitou	M. Jean-Michel RENAULT Maire d'Azay sur Thouet
M. Stéphane BAUDRY Maire de Saint-Maixent-l'Ecole	M. Patrice CESBRON Conseiller municipal de Thouars
M. Hervé LE BRETON Adjoint au Maire de Parthenay	M. François DELAIRE Maire de Melleran
Mme Laurence VIOLLEAU Adjointe au Maire de Vouillé	M. Jean-François MOREAU Adjoint au Maire de Bressuire
Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD Maire d'Exoudun	Mme Chantal BRILLAUD - Conseillère municipale de Fressines

- **Tableau des effectifs – modification**

Monsieur le Président informe les membres du conseil d'administration que pour répondre aux besoins des collectivités et établissements publics locaux ayant recours au service d'emploi temporaire (intérim), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour les emplois intérimaires avec les créations des postes ci-dessous :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 5 postes d'adjoint technique principal 2ème classe
- 2 postes d'adjoint technique principal 1ère classe
- 4 postes d'adjoint du patrimoine

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs pour les emplois intérimaires tel que mentionné ci-dessus, et conformément au tableau ci-joint.

Tableau des effectifs au 12/12/2022

EMPLOIS	AUTORISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	POURVUS	NON POURVUS
TOTAL	521	494	27
EMPLOIS PERMANENTS	73	46	27
TITULAIRES	57	41	16
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (fonct)	1	1	0
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT (fonctionnel)	1	1	0
ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1
ATTACHE PRINCIPAL	3	2	1
ATTACHE à TC	6	3	3
INGENIEUR	1	1	0
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	2	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	5	3	2
REDACTEUR à TC	2	2	0
PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE à TC	1	1	0
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE à TC	1	0	1
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE SUPERIEURE à TC	3	2	1
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE à TC	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	11	9	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	8	4	4
ADJOINT ADMINISTRATIF	6	6	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE 25/35 ème	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 25/35ème	1	1	0
TITULAIRES PRIS EN CHARGE	5	1	4
INGENIEUR PRINCIPAL	1	0	1
ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1
ATTACHE PRINCIPAL	1	0	1
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1	0	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à TNC (33h06)	1	1	0
NON TITULAIRES	9	2	7
ATTACHE	1	0	1
REDACTEUR CONTRACTUEL	1	1	0
MEDECIN CONTRACTUEL	3	0	3
MEDECIN CONTRACTUEL 17h30	1	0	1
MEDECIN CONTRACTUEL TNC 16h00	1	0	1
PSYCHOLOGUE ERGONOME – CDD 3 ans	1	0	1
TECHNICIEN	0	0	0
ATTACHE à TNC (17h30) CHARGE DE COMMUNICATION	1	1	0
CONTRAT DE DROIT DE PRIVE / APPRENTI /ALTERNANT	2	2	0
APPRENTI / SECRETARIAT DE DIRECTION	1	1	
ALTERNANT / PREVENTION TC	1	1	

TECHNICIEN PARAMEDICAL CLASSE SUPERIEURE	1	1	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	3	3	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	8	8	
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN DE CLASSE NORMALE	1	1	
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN HORS CLASSE	1	1	
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	1	
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	1	1	
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF SUPERIEUR	1	1	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	6	6	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL	1	1	
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	2	2	
EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	1	1	
MONITEUR-EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL	1	1	
MONITEUR-EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL	1	1	
ATSEM PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	14	14	
ATSEM PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
AGENT SOCIAL	28	28	
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	2	2	
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2 ^{ème} catégorie	1	1	
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1 ^{ère} catégorie	1	1	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE	1	1	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2	2	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
ATTACHE DE CONSERVATION	1	1	
BIBLIOTHECAIRE	1	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION	1	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	5	5	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
ADJOINT DU PATRIMOINE	5	5	
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	2	2	
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
CONSEILLER DES APS	1	1	
CONSEILLER PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE DES APS	1	1	
CONSEILLER PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE DES APS	1	1	
EDUCATEUR DES APS	2	2	
EDUCATEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE DES APS	1	1	
EDUCATEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE DES APS	1	1	

EMPLOIS NON PERMANENTS	448	448	0
Contrat de projet	2	2	0
<i>UN POSTE DE MEDECIN COORDONNATEUR – PROJET SERVICE MUTUALISE</i>			
MEDECIN HORS CLASSE	1	1	
<i>UN POSTE DE CHEF DE PROJET ETUDES ET DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION</i>			
INGENIEUR	1	1	
Postes INTERIM :	446	446	
ATTACHE HORS CLASSE	1	1	
ATTACHE PRINCIPAL	1	1	
ATTACHE	4	4	
REDACTEUR	8	8	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1	1	
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF	65	65	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} Cl.	13	13	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} Cl.	3	3	
INGENIEUR	1	1	
INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	
TECHNICIEN	2	2	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	6	6	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	3	3	
AGENT DE MAITRISE	2	2	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE	115	115	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} Cl.	2	2	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} Cl.	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE des Etablissements d'enseignement	40	40	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} Cl. des Etablissements d'enseignement	2	2	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} Cl. des Etablissements d'enseignement	1	1	
MEDECIN 2 ^{ème} CLASSE	1	1	
MEDECIN 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
MEDECIN HORS CLASSE	1	1	
SAGE-FEMME CLASSE NORMALE	1	1	
SAGE-FEMME CLASSE SUPERIEURE.	1	1	
SAGE-FEMME CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	1	
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	1	1	
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE	1	1	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	1	1	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	1	1	
CADRE DE SANTE (INFIRMIER et TECHNICIENS PARAMEDICAUX)	1	1	
PUERICULTRICE CLASSE NORMALE	1	1	
PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	1	1	
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	1	
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX CLASSE NORMALE	4	4	
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX CLASSE SUPERIEURE	2	2	
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	1	1	
TECHNICIEN PARAMEDICAL CLASSE NORMALE	1	1	

OPERATEUR QUALIFIE DES APS	5	5	
OPERATEUR PRINCIPAL DES APS	1	1	
ANIMATEUR	1	1	
ANIMATEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1	1	
ANIMATEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION	30	30	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	2	2	

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Elections professionnelles :

Madame Nathalie BOISSONNOT présente les résultats des scrutins du 8 décembre 2022.

➤ Protection sociale complémentaire (PSC) :

La présentation des résultats de l'enquête régionale et des premières perspectives d'action est faite au Conseil d'administration.

➤ Lancement d'une démarche collective de coopération RH avec les intercommunalités :

La candidature du CDG79 a été retenue au titre du Fonds MNT pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'une réflexion à mener avec les intercommunalités, conformément au projet d'établissement, pour la mise en place d'une dynamique territoriale de coopération et de prospective RH.

➤ « CDG en transition[s] » :

La présentation du plan de sobriété du CDG est faite au Conseil d'administration.

Dates à retenir :

➤ Parcours cyber sécurité :

Monsieur le Président rappelle que le CDG79 a fait une demande de subvention pour un Parcours de cybersécurité avec pour objectifs d'élever le niveau de sécurité de son système d'information.

Une présentation des enjeux et de l'état d'avancement de la démarche sera présentée par Monsieur Jérôme MACHUREZ, chef de projet études et développement des systèmes d'information, ce lundi 12 décembre 2022 à 14 heures.

➤ Présentation du calendrier des réunions pour 2023 :

Le calendrier des réunions pour 2023 est présenté aux administrateurs. La date du Conseil d'administration du lundi 30 janvier 2023 ne permettant pas à certains administrateurs d'y assister est reportée au lundi 6 février 2023. Le calendrier des séances du Conseil d'administration sera modifié et renvoyé à chaque administrateur.

➤ Vœux du CDG :

Le contexte sanitaire de ces dernières années n'ayant pas permis d'organiser une cérémonie des vœux, c'est avec plaisir que le Président convie les administrateurs à la cérémonie des vœux de l'année 2023 qui se déroulera le jeudi 26 janvier 2023 à 11h30 sur le site de l'Abbaye.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour le déroulement de cette séance et indique que le prochain conseil d'administration se tiendra le lundi 6 février 2023 à partir de 9h30.

Il déclare la séance levée à 12h30.

Le secrétaire de Bureau,



Michel CHANTREAU

